

La révision de la loi genevoise sur les Conseils de prud'hommes

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 480

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262353>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Il faut faire passer la
femme de l'état de chose
à l'état de personne.

Ch. Secrétan.

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie NICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) relatifs pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p annonces répétées

L'estimation de la valeur économique et la rémunération éventuelle du travail de la femme dans son ménage.

Les femmes ont, dans leur grande majorité, refusé jusqu'ici de considérer leur travail ménager sous un autre angle que celui du devoir, et pourtant il est incontestable que leur travail dans le ménage a une valeur économique.

Dans le passé, plusieurs systèmes ont régi la vie conjugale; si l'on fait abstraction du matriarcat, qui fut en honneur dans nombre de pays, le mariage fut le plus souvent un achat. Achat de la femme par le mari, dont elle devient l'esclave, ou du mari par sa femme (régime do'al), mais, dans ce second cas, le mari ne devient pas l'esclave de sa femme. Il dispose de la dot et doit, non seulement entretenir sa compagne, mais encore lui donner un dédommagement pour son travail dans le ménage. Malheureusement l'homme trop facilement déprécie le travail de la femme à la maison et trouve en même temps naturel d'en bénéficier; bien typique est, à ce propos, la phrase de Jules Romains dans ses *Hommes de bonne volonté*: « Les hommes ont tendance à croire que toutes les corvées du ménage s'exécutent d'elles-mêmes par un effet de la montée et de la descente du jour, et qu'ils sont seuls à connaître l'affairement. Ils donnent aux vertus domestiques un petit coup de chapeau de temps en temps! « l'humble vie aux travaux faciles », et ils n'y pensent plus! »

L'incompréhension de l'homme en ce domaine dépasse parfois ce qu'on peut imaginer, et des faits sont là, rigoureusement exacts, qui, plus éloquents que tous les discours, disent assez combien, pour certaines femmes, la vie est difficile, triste, dénuée de joie, sans aucune compensation d'ordre matériel: la dépendance financière entraînant avec elle la dépendance totale d'une femme, dont le travail est méconnu par un compagnon injuste ou inconscient.

Les bons ménages! mais ceux-là, nous le savons, n'ont besoin ni de lois protectrices, ni d'interventions extérieures quelconques pour faire leur chemin... et il y en a, heureusement; aussi n'est-ce point pour ces heureux que l'on voudrait changer l'ordre actuel, mais pour les autres, tous les autres... et ils existent, quoique certaines femmes privilégiées ne semblent pas s'en douter, ni vouloir admettre que les destins douloureux méritent qu'on cherche à les améliorer légalement, puisqu'il ne faut point compter pour cela sur la bonté du conjoint.

À la campagne, plus que partout ailleurs, la différence entre le travail de la femme et celui de l'homme est typique. La femme travaille aux champs, s'occupe des enfants, prépare les repas des hommes, nourrit la volaille, le bétail, et n'en a jamais fini!... Le mari, lui, fume sa pipe devant la porte, ou boit des verres à la pinte... Elle joue souvent un rôle très important, mais ne peut légalement tirer aucun avantage personnel de cette situation de premier plan... au contraire! Et, là aussi, quels exemples désolants ne pourrait-on pas relever!

C'est à la femme que l'on doit le fameux bas de laine qui fait la richesse de certains pays: l'importance économique de son travail n'est donc plus à prouver; mais ce n'est pas seulement économiquement que la femme est le pivot essentiel de la famille: la maternité, sa tâche d'éducatrice, lui confèrent, moralement, une grande place: la première. N'est-

elle pas l'âme de la maison? Pourquoi n'aurait-elle pas, en conséquence, une situation matérielle en relation avec ses charges, ses responsabilités, ses devoirs multiples et jamais épuisés? Il faut que la femme meure pour que l'homme réalise quelle tâche elle accomplissait, pour qu'il traduise en chiffres la valeur économique de son travail. Certains arrêts du Tribunal fédéral ont même apprécié très haut cette valeur marchande du travail de la femme!

(La fin en 3^{me} page.)

L.-H. P.

La révision de la loi genevoise sur les Conseils de prud'hommes

Elaborée en 1897, c'est-à-dire en un temps où se rendaient souvent aux urnes moins d'électeurs qu'il n'y avait de juges à élire, où les organisations ouvrières étaient en enfance, où ces métiers actuellement pratiqués étaient encore inconnus... et où les femmes ne votaient pas! cette bonne vieille loi a prouvé lors des deux dernières élections de prud'hommes toute son insuffisance.

Aussi, de plusieurs côtés, de nombreuses demandes de révision, parmi lesquelles il faut mentionner celle du Comité féminin d'action pour les élections de 1935, ont-elles surgi. Le Conseil d'Etat a décidé pour y faire droit de nommer une Commission extraparlamentaire qui sera chargée d'étudier la révision de la loi, et il a appelé à y siéger trois femmes, soit M^{lle} Gourd, présidente du Comité féminin d'action, M^{lle} Emma Kammacher, avocate, juge prud'homme (patron), et M^{lle} Ricard, juge prud'homme (ouvrier).

Lire en 2^{me} page:

D. S.: *Quelques impressions féministes de la XX^{me} Conférence Internationale du Travail.*A. de M.: *Les conditions du service domestique à l'étranger*

En 3^{me} et 4^{me} pages:

*Le prix du beurre.**Les Anglaises et le service diplomatique et consulaire.*H.-C. CHAMPURY: *Choses d'Espagne.**Nouvelles de diverses Sociétés.*

En feuilleton:

Glané dans la presse.

Autour du féminisme français

Il est bien naturel que tous les regards féministes se portent en ce moment vers la France, où notre mouvement vient de recevoir un tel élan. Aussi est-ce pour répondre à diverses questions qui nous ont été posées par plusieurs de nos lectrices que nous avons glané, dans les conversations que nous avons eues et les renseignements qui nous sont parvenus, différents faits intéressants à relever.

L'œuvre des femmes ministres.

— Et d'abord, nous a-t-on dit, que vont-elles faire? seront-elles capables de réaliser? et selon quel plan travailleront-elles?...

Il est certain qu'en moins de quatre semaines, et ayant dû tout d'abord délimiter leurs fonctions et leurs compétences et prendre contact avec les institutions qui dépendent d'elles, elles n'ont pas encore pu réformer tout ce qui cloche en France! Voici cependant M^{me} Brunshvich, qui s'est attaquée en premier lieu à l'amélioration de l'alimentation des enfants dans les écoles, et qui a visité à cette intention un bon nombre d'institutions modèles, à Rouen notamment: école de plein air, hôpital, groupe scolaire, crèche, préventorium, etc. Avec son esprit clair, son sens pratique de l'organisation et ses expériences de mère de famille, elle aura fait certainement déjà bon nombre d'observations utiles pour la suite de ses travaux.

Et lundi dernier, elle se faisait représenter par

un de ses attachés à l'inauguration de cet admirable « Abri dauphinois » créé par l'Association d'Hygiène sociale et morale, et dont nous reparlerons sous peu.

De son côté, M^{me} Lacore a établi immédiatement son plan de travail en allant visiter la prison de Fresnes, pour se rendre compte de visu de la vie des mineurs délinquants retenus dans cette prison. Elle a été, nous le savons, extrêmement frappée, non seulement par cette visite à ces pauvres gosses, mais encore par l'examen de leurs dossiers, qui lui ont révélé les circonstances souvent navrantes dans lesquelles ont été commis les délits pour lesquels ils sont emprisonnés. « Notre devoir à tous est de prévenir, afin d'empêcher ce lamentable aboutissement » s'est-elle écriée.

Et pratiquement, elle est en train de mettre sur pied deux de ces réformes toutes simples, mais auxquelles il lui faut qu'une femme pense: constatant que les enfants de Fresnes n'ont pas, comme dans d'autres pénitenciers, suffisamment de lectures saines à leur disposition, elle va faire un appel à la générosité des maisons d'édition; et d'autre part, elle cherche à organiser un groupe de visites sociales, qui apportera à cette jeunesse dévoyée un élément compréhensif. En outre, elle envisage également l'organisation de causeries adressées aux femmes et aux mères pour leur faire mieux comprendre la beauté de leur devoir familial et leur enseigner les principes fondamentaux d'hygiène ménagère.

Rien de sensationnellement nouveau, dira-t-on... Non certes. Mais tout simplement et tranquillement l'application, la mise en pratique, de principes que les femmes proclament depuis des décades sans les voir jamais réalisés. C'est cela qui est nouveau.

Dans les cabinets ministériels.

Il était bien naturel que nos femmes ministres s'entourent de collaboratrices dont elles connaissent les capacités (et pour lesquelles M^{me} Brunshvich a immédiatement réclamé l'égalité de traitement avec les hommes, en dépit de la surprise que ce geste féministe a soulevé). C'est ainsi que

M^{me} Vavasseur, que toutes celles qui sont en relations avec le mouvement suffragiste parisien connaissent et apprécient, travaille avec M^{me} Brunshvich à l'éducation nationale, et que M^{me} Alice Jouenne, ancienne directrice de l'école municipale de plein air à Paris, bien connue également dans de nombreux milieux, est chef de cabinet de M^{me} Lacore.

Mais des ministres masculins ont eux aussi suivi le mouvement, et l'on nous signale à peu près partout, au Ministère du commerce, à celui de l'économie nationale, à celui du travail, chez la garde des sceaux, etc., des femmes, non plus comme chez nous, sténodactylographes subalternes mais chef de cabinet du Ministre, chef du service de presse, attachée, chef de secrétariat, etc., etc.

Chez les suffragistes.

Les nouvelles fonctions de M^{me} Brunshvich absorbant l'essentiel de son temps, et notre amie estimant avec raison devoir se consacrer surtout à sa tâche, il ne lui a plus été possible de garder la présidence effective de l'Union française pour le Suffrage, vu la charge énorme que cela représente. Celle-ci a donc passé aux mains d'une autre de nos amies suffragistes françaises, M^{me} Malaterre-Sellier, M^{me} Marcelle Kraemer-Bach, avocate, assumant le Secrétariat général.

Et le vote des femmes?

Va-t-il bientôt aboutir en France? Fera-t-il partie du prochain « train » de projets de lois que l'on annonce?

On peut en tout cas se féliciter qu'il ait été renoncé à une idée, qui pouvait paraître séduisante au premier abord, et qu'avaient lancées quelques féministes, telle M^{me} Eliane Brault, vice-présidente du Comité exécutif du parti radical (dire qu'en France, ce parti élit des femmes à de tels postes: qu'en pensent nos bons radicaux 100 % de Suisse?...). Cette idée était celle de la création d'un Conseil consultatif féminin près la présidence de Conseil, sorte d'organisme ad-joint au Parlement pour traiter toutes les questions concernant l'enfance et la vie féminine.



M^{me} Brunshvich (à gauche) visitant avec la femme du maire de Rouen une école modèle de cette ville.

¹ Résumé du travail présenté sous ce titre par M. le Dr. Muret à l'Assemblée de l'Association suisse pour le Suffrage à Montreux, le 23 mai dernier. Très reconnaissantes à ce sujet, ce qui leur confère autrement de poids et d'autorité que si elles venaient d'une femme, nous rappelons l'échange de vues qui a déjà eu lieu sur cette même question, l'hiver dernier, dans les colonnes de notre journal (*Mouvement*, Nos 465, 466, 467 et 468).